

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 44

Artikel: Aux champs
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248225>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

n'avait, d'ailleurs, duré que quelques minutes : Thiers, aussitôt après avoir salué le chancelier, lui avait déclaré qu'il n'était pas venu pour le voir, mais simplement pour obtenir l'autorisation de se rendre à Paris. Le chancelier, de son côté, s'était contenté de donner l'ordre à Hatzfeldt de faire le nécessaire pour le départ de Thiers.

A déjeuner, le ministre demanda à Hatzfeldt si, pendant qu'il était avec Thiers, il lui avait parlé de la capitulation de Metz.

— J'espère que non, fit-il.

— Je ne lui en ai pas dit un mot, répondit Hatzfeldt ; lui non plus ne m'en a pas parlé, et, pourtant, il la connaissait à coup sûr !

Hatzfeldt ajouta que, tout le temps du déjeuner, Thiers avait été charmant avec lui, mais que, cependant, il n'était pas encore parvenu à se défaire de sa vieille vanité d'enfant gâté.

— Il m'a raconté, nous dit Hatzfeldt, que, peu de jours auparavant, il avait rencontré un paysan auquel il avait demandé s'il aimerait à voir enfin la paix conclue. « Pour sûr ! » lui avait répondu le paysan. « Eh bien ! savez-vous qui je suis ? » avait alors demandé Thiers. « Non, je n'en sais rien. » Et le paysan était allé s'en informer auprès du plus ancien notable du village, qui lui dit que *ça devait être un député*.... Je n'ai pas besoin de vous dire, conclut Hatzfeldt, que Thiers n'avait pas l'air content du tout de voir qu'il était si peu connu.

Le séjour de Thiers à Paris ne fut pas de longue durée, car, dès le lendemain, il était de retour à Versailles. Il déclara à Hatzfeldt que les négociations qu'il avait entamées avec les membres du gouvernement provisoire avaient duré de 10 heures du soir à 3 heures du matin ; il s'était levé à 6 heures et avait reçu, jusqu'à 2 heures, des visiteurs de toute sorte. Après quoi, il était revenu à Versailles.

Thiers demanda à Hatzfeldt s'il lui serait possible d'avoir une entrevue, le lendemain, avec le chancelier. Il raconta qu'il y avait eu des troubles, la veille, à Paris, mais, lorsqu'il vit l'air étonné de Hatzfeldt, il changea immédiatement de sujet.

L'entrevue désirée eut lieu le jour suivant, 4^e novembre, dans la matinée, entre M. de Bismarck et Thiers. Elle était relative à la négociation d'un armistice et dura trois longues heures. Le chancelier nous annonça, le soir, à table, qu'il ne croyait pas pouvoir arriver à une entente sur les bases proposées par son adversaire.

— Au cours de la conversation, nous dit le ministre, Thiers se mit à me parler des approvisionnements qui se trouvaient à Paris. Je l'interrompis et lui dis : « Pardon, mais nous connaissons ça mieux que vous ! Vous n'avez été à Paris que pendant un jour. Ils ont des vivres pour jusqu'à la fin de janvier. » Lorsque je lui dis cela, Thiers eut un regard d'étonnement. J'avais parlé au hasard, mais son regard m'apprit ce que je voulais savoir : Paris n'a pas pour trois mois de vivres !....

Quant à Thiers lui-même, le chancelier le jugea en ces termes :

— C'est un homme aimable et habile, spirituel et brillant, mais ce n'est pas un diplomate : il est trop sentimental pour cela.... Il est incontestablement plus fin que Jules Favre, mais il se laisse, lui aussi, *bluffer* trop facilement. Je lui tire, comme je veux, les vers du nez !.... Et puis il a une regrettable manie : il fait durer les négociations dont il est chargé en y introduisant des questions qui n'ont rien à y voir. Il se met à vous raconter ce qui s'est passé ou ce qui aurait pu se passer dans tel ou tel cas, il s'informe de l'attitude de telle ou telle personne, il s'enquiert des résultats de telle ou telle mesure, etc.... C'est ainsi qu'il m'a rappelé une conversation que j'ai eue avec le duc de Bauffremont en 1867 et au cours de laquelle j'ai dit au duc que Napoléon III n'avait pas su tirer parti de sa

position en 1866.... La conversation est, d'ailleurs, exacte, et je me la rappelle parfaitement. C'était dans les jardins des Tuileries. L'orchestre était en train de jouer. Je dis au duc que selon moi, l'empereur avait *manqué de courage*. Lorsque, dans l'été de 1866, nous avons attaqué l'Autriche, il devait immédiatement occuper une ville quelconque en Belgique et la garder comme gage. L'Angleterre n'aurait pas bougé, et nous n'aurions rien pu faire. Puis, si le *coup* réussissait, il se mettait dos à dos avec nous et nous encourageait à poursuivre notre attaque !.... Mais tout cela n'empêche pas que Thiers fait trop durer les pourparlers !....

Les négociations entre les deux hommes d'Etat continuèrent le lendemain. M. de Bismarck offrit un armistice de vingt-cinq jours, basé sur le *statu quo* des opérations militaires : chacun des deux belligérants conserverait ses positions respectives. Thiers, lui, demanda un armistice de vingt-huit jours, afin que l'on puisse procéder aux élections et à la convocation de l'Assemblée nationale. Il insista pour que les provinces de l'Est, alors occupées, pussent prendre part aux élections. Il exigea, en outre, que Paris et les autres places assiégées eussent le droit de se ravitailler proportionnellement au chiffre de leur population et de leur garnison. Dans un memorandum qu'il soumit au chancelier, il évaluait la population de Paris et de ses faubourgs à 2,800,000 habitants, en y comprenant les 400,000 hommes de troupes qui s'y trouvaient. Il demandait, en conséquence, que, par quatre voies ferrées à déterminer, Paris, pendant la durée de l'armistice, pût s'approvisionner des vivres suivants : 34,000 bœufs, 80,000 moutons, 8,000 porcs, 5,000 chevaux, 100,000 quintaux de blé, 8,000,000 quintaux de foin ou d'avoine pour le bétail en question, 200,000 quintaux de farine, 30,000 quintaux de légumes secs, 100,000 tonnes de charbon et 500,000 mètres cubes de bois à brûler.

Le chancelier céda aux deux premières demandes de Thiers ; extension de la durée de l'armistice à vingt-huit jours et l'autorisation pour les provinces occupées à prendre part aux élections. Mais il ne voulut jamais consentir au ravitaillement de Paris et des autres places. Il déclara que c'était réduire à néant les avantages de l'armée allemande et, du reste, en contradiction absolue avec le maintien du *statu quo*.

Aux champs

Causerie agricole et domestique

Les certificats de santé du bétail. — De l'attelage des jeunes chevaux. — Les semailles. — Souliers secs. — Avis utiles.

Il est utile de rappeler aux agriculteurs, notamment aux inspecteurs du bétail, les instructions récentes de la Direction de l'agriculture du canton de Berne au sujet des certificats de santé. Beaucoup croient encore que les animaux des espèces chevaline, bovine, ovine, caprine ou porcine, âgés de moins de six mois, peuvent être introduits d'un cercle d'inspection dans un autre sans être accompagnés d'un certificat de santé. Cette opinion est erronée : des certificats de santé doivent être délivrés chaque fois que des animaux de ces espèces sont vendus en dehors du cercle d'inspection, transportés par chemin de fer ou par bateau ou conduits à un marché au bétail ou à une exposition, ou enfin déplacés en vue d'estivage ou d'hivernage. *Tous ceux de ces animaux qui n'ont pas encore atteint l'âge de six mois, doivent donc être aussi accompagnés d'un Certificat officiel de santé.*

Une circulaire de la Direction d'agriculture que publie la *Feuille officielle* ajoute que les contraventions seront déferées au juge. Que mes braves lecteurs, qui sont paysans, tiennent donc compte de cet avis et, en remplissant une formalité du reste bien simple, se mettent en règle pour s'éviter ces ennuis.

* * *

La manière dont on procède dès le commencement avec un jeune cheval que l'on veut habituer à tirer est d'une grande importance pour le succès du dressage.

Le harnachement doit se faire doucement et avec précaution. En mettant le collier, le mors, etc., il ne faut pas y aller de force. Chaque partie du harnachement doit d'abord être mise isolément pour familiariser la jeune bête avec le poids et le frottement du harnais entier, puis on fera marcher le cheval en le conduisant à la main sans l'atteler. Ce n'est que lorsque l'animal porte tranquillement le harnais qu'on commence à le faire tirer. On fait souvent fausse route en voulant tout faire à la fois et d'une seule séance, harnacher, atteler et tirer. Le frottement inaccoutumé du harnais et le sentiment de n'être plus libre, paralysent les mouvements du jeune cheval ; il n'ose plus bouger. Si on le pousse à avancer, il fait tout à coup un mouvement brusque en avant suivi d'un retour en arrière occasionné par la pression du collier sur les épaules. Pour peu qu'on veuille contraindre la bête à obéir, elle s'effraie et a peur du collier et du harnais. On peut éviter tout cela en s'y prenant bien. Lorsqu'un cheval supporte le harnais sans broncher ce qui arrive dans la règle après le deuxième ou le troisième essai, on prend deux cordes que l'on attache aux traits ; un homme en prend l'extrémité en mains, mais de façon à être hors d'atteinte des pieds du cheval, tandis qu'un autre le conduit par la bride. En tendant un peu les traits au moyen des cordes qui les prolongent, le collier prend contact avec les épaules. Après avoir fait ainsi un bout de chemin comme qui dirait 50 à 100 pas, on peut augmenter peu à peu la résistance en tirant un peu plus fort aux traits.

De cette façon, on arrive sans brusquer à exercer petit à petit le cheval à tirer d'une manière tranquille et sans soubresaut et, pourvu qu'on ne commence pas trop tôt avec des charges trop lourdes, on aura ainsi un bon cheval de trait.

* * *

Les *semailles* sont souvent visitées par les corbeaux, et on sait combien ils compromettent les ensemencements tardifs de blé. Ils arrachent en peu de temps toutes les jeunes tiges sortant de terre et détruisent le grain déjà germé.

Pour les éviter à l'avenir, voici un procédé peu employé quoique déjà connu et décrit dans les ouvrages agricoles. Il consiste à enfoncer dans le sol des piquets d'un mètre de hauteur environ en les disposant en lignes irrégulières et sinueuses éloignées de 20 mètres en moyenne les unes des autres : sur la ligne, les piquets sont distants de 40, 50 ou 60 mètres. Cela fait, on tend fortement à 0 m. 50 du sol une ficelle ordinaire assez fine. Les corbeaux, naturellement très défiant, voltigent au-dessus du champ ainsi protégé sans oser s'y abattre et pendant le temps qu'ils restent sous l'influence salutaire de la crainte, les jeunes tiges de blé s'allongent ; les racines se développent et les dégâts que ces oiseaux n'eussent pas manqué de faire ne sont plus à redouter. Le prix de revient de la ficelle, des piquets et de la main-d'œuvre employée peut être évalué à 2 ou 3 francs par hectare. L'efficacité de cette méthode ne peut être mise en doute.

* * *

Par cette saison pluvieuse, il n'est pas toujours facile de préserver ses chaussures de l'hu-

midité; et cependant rien de plus pénible, rien aussi de plus pernicieux pour la santé que d'être obligé de chausser des bottes ou souliers mouillés de la veille. Non seulement ils se rétrécissent, mais ils glacent le pied.

Voici un moyen bien simple de remédier à ce désagrément.

Lorsque vous ôtez vos souliers ou vos bottes, remplissez les jusqu'au bord d'avoine sèche. L'avoine absorbera bientôt l'humidité. Elle prendra au soulier la moisissure et s'enflera sous l'action de l'humidité qu'elle prendra; elle formera comme la forme du cordonnier en maintenant la grandeur du soulier sans que le cuir se durcisse.

Le lendemain, ôtez l'avoine que vous mettez dans un sac auprès du feu afin qu'elle sèche et que vous puissiez encore l'employer.

Sirop de guimauve pour le rhume. — 10 grammes de racine de guimauve, par décoction dans 500 gr. d'eau. Passer et mettre sur le feu dans un poëlon en cuivre (très propre); ajouter 1 kilog. de sucre. Après une ébullition filtrer et mettre en demi-bouteilles. Adoucissant pour les maladies de poitrine.

LETTRE PATOISE

J'ai vu que vos ai botai dain le *Pays di duemoine* des correspondances bin d'aidroit. Sté contre les ivroignes, les boyous de gotte m'é fait bin piaigi; çà dannaige si an ne lai botte pe en usaïdge. Çoli me bëye le coiraidge de vos en aïdrassie enne chu in âtre sudjet.

I seut veni à monde dain lai commencement di 19^e siècle. Vos comprente qu'i seut aïvu témoin de bin des tchoses, et de tot pien de gros événements. Lai Franco était prospère di temps de ses rois; les évêques, les tiuries étin respectaies; lai relidgion catholique yi était en bé l'honneur. A ce enquoi dinche, mitenain bé les flamassons, les dieus, les djués, les ran qu'veïye et lai breueryè lai gouvernan? — Eh bin, moi i dis non. Tiain en botte le bon Dué d'enne sent, çà lai breueryè que le rempiaice; et lai breueryè fait les belles tchoses que nos voyan tot païtcho. Lo djudgement d'in djué é bottai tote lai Franco sen dedos dechu. An aïthiuse des chefs d'airmai, des officié, d'aïvoi fabriquaï des fâs païpiés, pou piédre iun de ios caimerades. S'ai l'aïn fait çoli, çà qu'ai n'aïvin pe de relidgion, qu'ai ne crayin pe à bon Dué. Çà des matérialistes, âtrement dit des gens ai tot faire. Enne grande païtchié des ovriés de fabrique, (heureusement pe tus) sont diridgiés paï des matérialistes; ai se réunéchant contre les patrons que ios feunéchant le pain quotidien. An le voit bin, paï les grèves que se fain de temps en temps. I craï prou que lai relidgion manque aïche bin és uns qu'és âtres. Dain mon djuène temps les vâlats, les servaintes fesin païtchié de l'hôta; ai l'aimmin ios maitres; ai l'en étin aimmai; les uns et les âtres crayin à bon Dué; ai l'aïvin de lai relidgion; tot allai bin. Tchiétun était en sai piaïce. En n'ouyaïpe paillai de communistes, d'anarchistes, piépe de nihilistes. To ces ouégés en istes, çà de lai breueryè tot pure. Dain ci temps li, ai y en aïvai bin quéque iuns que ne vallin pe graind tchose, main an n'y f'sai pe attention. Qué remède en tos les mäs de nos djués? — Çà de refaire ai prospérai lai relidgion de N. S. Jésus Christ. Vos ai bel à faire: ai se ne troveré pe d'âtre remède, tchié les tchailraitan de lai politique, dro paï Pairis qu'ai Poerraintru vou bin ai Berne. Alors les affins velan respectai iotte père et iotte mère: ai velan achi être pu saïdges en l'école, et ios maitres velan les aimmai. Main ai fâ bin di temps po en reveni li. En attendant i consioïye és paysains de se réuni ai lai fois, de se syndicaï po

résistai és societaies secrètes, és matérialistes que gouvernan aïchebin le cainton de Berne que lai Franco. Que dain tottes les élections, votations, ai tchoïgéchîn des braïves dgens. çés qu'an voit paï ios actes, qu'ai crayan à Bon Dué. Se les paysains s'entendan tus, les tchoses velan tchaingï, car ai y é bin des ovriés même de çés des fabriques, que velan faire d'aïvo ios.

In Vêye de lai vèye.

Cote de l'argent

Du 2 novembre 1898

Argent fin en grenailles . . fr. 108. — le k'io.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 41 du *Pays du Dimanche*:

160. MÉTAGRAMME.

Geste, leste, peste, reste, veste.

161. CHARADE.

Con-vent. (C)u-vent).

162. ÉNIGME.

Pépin.

163. MOTS EN CROIX.

B
O
N
E S P A G N E
P
A
R
T
E

Ont envoyé des *Solutions complètes*: MM. L'Anglais à Porrentruy; le Philosophe à Saint-Imier.

Ont envoyé des *Solutions partielles*: MM. Lés Ecosson d'y Bastien de Boncoé; Jos. André à Beurnevésin; le marquis de Mörchwyl; Moi, toujours contente au Noirmont; Marguerite, amie des oiseaux à Porrentruy.

168. ANAGRAMME.

Je fus le rendez-vous de champions fameux Venant y mesurer leur force et leur adresse; Mais je suis encore un terrain belliqueux. On peut me transformer en séjour de liesse, Offrant aux combattants un repos bienheureux.

Bons mots

Boireau, en villégiature dans un château, assiste à une matinée où une châtelaine des environs a délicieusement chanté une romance.

— Elle a un joli timbre de voix, murmure un des invités à l'oreille de Boireau.

Celui-ci fait un signe d'assentiment et un instant plus tard, s'adressant à la châtelaine:

— Madame, tous mes compliments; vous êtes fameusement timbrée!

A table chez les X..., on parle d'un fait historique dont personne ne se rappelle la date.

— Comment! dit un des convives en s'adressant au fils de la maison, vous ne savez pas cela, vous, un bachelier!

X... père, avec indulgence: — Il n'est encore bachelier que depuis quinze jours!

169. CHARADE.

Un chasseur tirait mon entier
Pendant qu'au dessus de ma tête
L'aiglon soufflait en tempête
Dans les rameaux de mon dernier,
Et produisait ce fait physique
Cherchant l'accord sur mon premier;
Tiens, dit-il, je chasse en musique.

170. MOTS EN CROIX.

Remplacer les X ci-dessous par les lettres suivantes de manière à former en croix les noms d'une souveraine malheureuse et du pays qui l'a vu naître:

a, a, b, b, e, e, e, h, i, l, r, s, t, v.

```

      X
    X X
  X X X X X
    X X
      X
    X X
      X
    X X
      X
  
```

171. ÉNIGME

Enlevez-moi ma première lettre, ma deuxième lettre, ma troisième lettre, toutes mes lettres, je serai toujours le même.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 15 novembre.

Publications officielles Convocations d'assemblées

Bonfol. — L'assemblée des propriétaires des prés Liavaz le 6 à 2 h. pour réviser le règlement et nommer une commission.

Cœuve. — Le 6 à 2 h. pour décider des réparations de chemin et s'occuper des fontaines.

Moutier. — Le 13 novembre aura lieu dans ce district l'élection du préposé aux poursuites et faillites de cet arrondissement.

Courchapoix. — Le 7 à sept heures du soir pour s'occuper des établissements de bienfaisance.

Vermes. — Le 6 à midi pour décider une vente de sapin.

Bémont. — Le lundi 7, à 7 h. du soir pour arrêter la liste des ayants-droit aux gaubes, décider si la commune augmentera sa prise d'actions en faveur du Saignelégier-Glovelier, statuer sur une demande de concession de passage, etc.

Moutier. — Assemblée de la corporation bourgeoise le jeudi 10, à 1 h. pour nommer un conseiller, s'occuper d'un procès, etc..

L'éditeur: Société typographique, Porrentruy.



Le sultan Abdul Hamid II attend son grand vizir afin d'arrêter de concert avec lui le programme des fêtes qu'il se propose d'offrir à Guillaume II à l'occasion de son voyage à Constantinople et en Palestine.

Voilà déjà plus d'une heure que le sultan attend en vain, et cependant le grand vizir se trouve auprès de lui.

Où peut-il donc se cacher?